

**COMPTE RENDU EN ATTENDANT L'APPROBATION PAR L'ASSEMBLEE
DELIBERANTE (article L.2121-15 du CGCT)**

Conseil Municipal du 2 juin 2026

Ce mardi 2 juin 2026 se réunit le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, en le lieu de la salle du conseil municipal de Gouville s/mer et sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire de Gouville s/mer.

Présents : Hubert BAZIN, Fabrice BIHEL, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Henri DEBRAY, Catherine DEUTINE LEJAMTEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte EUDES, Laetitia FRANCOIS, Marylène HACQUIEBECQ, Sabine JUAN, Elodie K'DUAL, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, Agathe LECHEVALLIER, Dany LECUIR, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Laurence SEILLIER, Sophie VASSARD

Pouvoirs :

- Jacky GAILLET ayant donné pouvoir à David LAURENT
- Pascale DUBOSCQ ayant donné pouvoir à Simone DUBOSCQ
- Christian LEMENNAIS ayant donné pouvoir à Sophie VASSARD

I - Désignation d'un secrétaire de séance

Hippolyte EUDES est désigné secrétaire de séance.

II - Communiqués

- Avant cette réunion, une photo du conseil municipal a été réalisée par Guy Lebret, Monsieur le Maire le remercie chaleureusement.
- Manuel RIVET adresse ses plus sincères remerciements à tout le conseil municipal pour les attentions et témoignages lors des obsèques de son épouse
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du décès de Madame Suzanne HUE, maman de Madame Gisèle Alexandre, ancienne conseillère municipale
- Madame la sous-préfète est venue faire une visite de courtoisie le 12 mai dernier. Le Maire et les maires délégués l'ont reçue et ont pu lui faire visiter l'ensemble du territoire de la commune nouvelle et abordé un certain nombre de points avec elle.
- Pour rappel, la manifestation Cyclo Normande aura lieu à Gouville s/mer samedi 13 et dimanche 14 juin avec 2 000 participants attendus ! Ouverture du village samedi à 15h, puis concert de 15h à 17h. Restauration sur place, à la salle des fêtes et le dimanche 14/06, départ à partir de 8h30. 4 boucles, dont une adressée aux familles. De nombreux véhicules seront présents et des aménagements de circulation étant nécessaires, des nuisances sont à attendre.
- La médiathèque organise une exposition de photos réalisées durant « Piano Piano » du 26/06 au 18/07 entre le square Paul Doussin, le théâtre de verdure, la médiathèque et le moulin, vernissage le 26/06 à 18h30 au théâtre de verdure

- Dans le cadre de la fongibilité des crédits, votée à l'unanimité lors de la réunion du vote du budget primitif 2026 de la commune le 20 avril dernier, Monsieur le Maire informe le conseil municipal du prélèvement de la somme de 74 133 € du compte D.2111 « terrains nus » chapitre 21, pour alimenter le compte D.2764 « créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé » chapitre 27. Il s'agit de la dépense engagée concernant les acquisitions de terrains auprès de la SAFER dans le cadre des réserves foncières. Une erreur d'imputation de compte a été relevée par les services de la trésorerie
- Départ à la retraite d'Isabelle Roère : un moment de convivialité est organisé le 25/06 à 18h30 à la Filature ; les conseillers municipaux sont invités

III – Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 avril 2026

Dany LECUIR rappelle que Monsieur le Maire a évoqué la démission de Pascale DUBOSCQ lors de cette réunion du 20 avril. Elle demande quelle évolution a connu depuis cette situation. Monsieur le Maire lui répond que Pascale DUBOSCQ a depuis envoyé sa lettre de démission à Monsieur le Préfet. Nous attendons l'avis de Monsieur le Préfet.

Le Procès-verbal de la réunion du 20 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres du conseil municipal.

IV – Avenant de transfert pour la carrière de Montsurvent

Dans le cadre d'une réorganisation de l'activité « matériaux » de la société COLAS France, la société « Carrières et Matériaux Normandie », anciennement dénommée « Carrière Baudoin » a apporté l'ensemble de ses actifs le 31/12/2024 à la société Nextone au moyen d'un apport partiel d'actifs.

Cette opération constitue une simple mesure de réorganisation interne, qui a pris effet au 31 décembre 2024.

Ainsi, un avenant est proposé pour transférer le contrat liant la carrière à la commune, anciennement dénommé « Carrière Baudoin », au profit de Nextone. Pour ce faire, un avenant n°1 est proposé, ne modifiant en rien les éléments essentiels du contrat. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Monsieur le Maire rappelle que la carrière verse chaque année la somme forfaitaire de 20 000 € à la commune de Gouville s/mer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal donne son accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant de transfert.

V – Acquisition d'une bande de terrain sur le territoire de Montsurvent

Présenté par Christophe Bourgeot, Maire délégué de Montsurvent : il s'agit de proposer le bornage et l'acquisition d'une bande de terrain issue de la parcelle cadastrée ZB 354 n°419, appartenant aux consorts Bonté et jouxtant la parcelle n°418 de propriété communale.

Il est proposé au conseil municipal de s'en porter acquéreur pour une surface de 384 m², proposée au prix de 11 €/m², soit la somme de 4 224 €, frais de bornage et d'acte s'entendant à

la charge de la commune (les frais de géomètre s'élevant à la somme de 1 315 € HT, soit 1 578 € TTC).

Après avoir entendu l'exposé de Christophe Bourgeot, le conseil municipal donne son plein accord pour cette acquisition dans les conditions présentées, accepte la prise en charge des frais présentés et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction, notamment l'acte de vente.

VI – Travaux électriques parcelles AI 537-535 et 536

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter notre propriété, les parcelles cadastrées AI 537 – AI 535 – AI 536, pour effectuer les travaux suivants : pose de 5 câbles BT souterrains sur 66.50 mètres. Ces travaux étant prévus dans le cadre de la création des 6 logements (HLM) rue du Nord.

A cet effet, ENEDIS demande à la commune de bien vouloir accepter la servitude.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette servitude et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Monsieur le Maire précise que la livraison des logements HLM rue du Nord concernés, devrait être très prochaine.

VIII – Mise en place de la Commission Communale des Impôts directs

Par délibération du 8 avril 2026, le conseil municipal avait constitué la CCID en désignant 16 membres + son président, le Maire. La composition avait bien pris en compte les conditions posées par l'article L 1650 du CGI pour désigner les commissaires titulaires et suppléants.

Mais la direction départementale des finances publiques nous a dressé un courrier rappelant que l'organe délibérant de la commune devait proposer par délibération, une liste de noms, **en nombre double**, soit 32 personnes pour notre commune supérieure à 2 000 habitants + le président, le Maire.

Pour mémoire, la composition proposée le 8 avril est la suivante :

- **David LAURENT, président**
- **8 titulaires : Jérôme BOUTELOUP, Simone DUBOSCQ, Jacques LEROUX, Hubert BAZIN, Christophe BOUGEOT, Pascale DUBOSCQ, Henri DEBRAY, François LEGRAS**
- **8 suppléants : Auguste TESSON, Erick BEAUFILS, Dominique FONTAINE, Daniel CORBET, Jean-Pierre LEGOUBEY, Arlette MARESCQ, Christian LEMENNAIS, Laurence SEILLIER**

Ainsi, il appartient au conseil municipal de désigner 16 commissaires supplémentaires, sous la forme de proposition de 8 titulaires et 8 suppléants supplémentaires.

Pour cela, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de désigner les conseillers municipaux jusque-là non-inscrits, soit :

Fabrice BIHEL, Marius BURNEL, Catherine DEUTINE LEJAMTEL, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte EUDES, Laetitia FRANCOIS, Jacky GAILLET, Marylène HACQUEBECQ, Sabine JUAN, Elodie K'DUAL, Pauline LEBEURRIER, Agathe LECHEVALLIER, Dany LECUIR, Yannick LEJOLIVET, Brigitte LEMOINE, Sophie VASSARD

Etant entendu que la liste définitive sera décidée par le directeur départemental ou régional des finances publiques. Faute de liste complète, des noms seront désignés d'office.

- Par ailleurs et par récent mail, nous avons reçu une demande de Coutances mer et bocage pour la mise en place de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : nous devons faire parvenir le nom d'un ou deux contribuables à Coutances mer et bocage dans le but de dresser leur commission intercommunale des impôts directs. Qui est volontaire (nom, prénom, date de naissance, adresse, catégorie professionnelle et coordonnées mails + téléphone).
Sont volontaires, et approuvés à l'unanimité par le conseil municipal :
- Vincent JARRY
- David LAURENT

IX - Redevance occupation domaine public

Jérôme BOUTELOUP rappelle que pour l'occupation du domaine public autorisée pour les différentes activités de la plage : le Boa, Croustillons et restaurant les Dunes, il appartient chaque année au conseil municipal d'en fixer le montant mensuel d'occupation.

Il est proposé de maintenir le fonctionnement :

- Un montant forfaitaire mensuel (par mois d'activité ouverte) pour les occupations d'une surface inférieure à 150 m²
- Un tarif au m² supplémentaire, au-delà de 150 m², là encore mensuel et par mois d'activité ouverte.

Il est proposé de maintenir les tarifs 2025 pour cette année 2026, soit :

- 150 €/ mois d'activité ouverte pour une surface maximale de 150 m²
- 0.50 /m² supplémentaire et par mois d'activité ouverte

Mme Seillier demande ce qu'il en est de la tarification concernant le manège : Monsieur le Maire lui répond qu'il est soumis à la redevance d'occupation comme le marché.

Dany Lecuir demande comment sera concilié le développement des activités de la plage avec les places de stationnement en moins. Jérôme Bouteloup reconnaît que d'un côté le nombre de places de stationnement diminue, mais d'un autre côté l'attractivité de Gouville plage est assurée. Tout le monde s'entend pour dire que le stationnement est un souci. Jérôme Bouteloup rappelle que de récents parkings vélo ont été installés et semblent jusque-là non utilisés.

Jérôme Bouteloup rappelle que le stationnement est interdit rue Jacques Popineau côté Est (opposé aux cabines).

Dany Lecuir demande si une étude a été faite de manière comparative avec les communes voisines pour s'assurer que ces tarifs sont réguliers. Monsieur le Maire lui répond que non, mais considérant la récente élection du conseil municipal, il semble justifié de ne pas réviser ces

tarifs pour la saison déjà lancée. Cette étude devra être affinée pour 2027.

Après avoir entendu l'exposé de Jérôme Bouteloup et de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs 2025.

X – Convention d'entretien avec le conseil départemental

Le conseil départemental nous propose une convention d'entretien du domaine public routier départemental en agglomération (c'est-à-dire entre les panneaux d'agglomération). Le domaine public routier comprend les biens affectés aux besoins de la circulation : chaussée et ses accessoires. Ainsi, le mobilier urbain, la publicité ou encore l'éclairage public ne font pas partie du domaine public routier.

Le Département assurera l'entretien des chaussées départementales entre caniveaux ainsi que la signalisation directionnelle d'itinéraire. La commune assurera elle l'entretien de tous les aménagements issus des pouvoirs de police municipale et de la circulation détenus par le maire ainsi que ceux réalisés en vue d'un embellissement urbain, comme par exemple :

- Trottoirs, bordures, grilles, caniveaux, réseaux d'eaux pluviales
- Aménagements paysagers
- Aménagements de sécurité
- Ralentisseurs, coussins berlinois, plateaux surélevés
- Nettoyage, balayage des chaussées et bandes cyclables
- Fauchage, débroussaillage des accotements et talus
- Curage des fossés
- Etc

La durée de la convention n'est pas prévue, elle court à compter de sa signature et chacune des parties pourra la résilier avec un préavis de deux mois.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Il est rappelé en outre que sa signature conditionne tout partenariat entre le conseil départemental et la commune en matière d'assistant à maître d'ouvrage ou de mission de maîtrise d'œuvre selon les projets.

Monsieur le Maire rappelle que cette convention ne fait qu'inscrire les actions déjà opérées par le conseil départemental mais elle les formalise par ce contrat et conditionne tout partenariat futur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

XI – Proposition d'aménagements dans le cadre de mesures de sécurité routière

La commission en charge de la réflexion autour de la sécurité routière s'est réunie ce 27 mai dernier.

Plusieurs aménagements sont présentés au conseil municipal par Jérôme Bouteloup, sur proposition de la commission.

- Zone 30 kms/h (et limites d'agglo) : Jérôme Bouteloup présente un plan de zonage de cette future zone 30 km/h à mettre en place

Monsieur Debray regrette que les problématiques de circulation sur Boisroger et Montsurvent n'aient pas été évoquées. Monsieur le Maire répond qu'une prochaine réunion pourra avoir lieu. Hubert Bazin ajoute qu'à la veille de la saison estivale, la priorité est le secteur de la commune historique de Gouville.

Monsieur le Maire invite les conseillers à réfléchir aux autres secteurs avant la prochaine réunion de commission pour travailler en amont.

Des réflexions devront avoir lieu sur les limites d'agglomération, en travaillant avec le conseil départemental pour sécuriser les lieux et être cohérent avec les commerces et usages.

Jean-Jacques Eloi demande quels moyens seront prévus pour faire ensuite respecter cette zone 30.

Après avoir entendu l'exposé de Jérôme Bouteloup et après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition de « zone 30 » telle que présentée par Jérôme Bouteloup. Des devis sont en cours pour matérialiser la limite de vitesse.

- Radars pédagogiques

La proposition de radar pédagogique n'a pas été retenue par la commission sécurité. Les relevés de vitesse montrent certaine très grande vitesse, mais infime en leur nombre. Les feux récompense n'ont pas non plus été retenus compte tenu des emplacements envisagés hors agglomération. Ces deux solutions ont reçu par la commission, les arguments de risque de « compétition » de vitesse par les chauffards. Monsieur le Maire regrette que ce dispositif n'ait pas été retenu par la commission, il comprend les inquiétudes d'un effet inversé à celui attendu par cette installation, mais tient à préciser que d'autres modèles à vocation purement pédagogique existent, et il souhaite que ce sujet puisse être à nouveau étudié par la commission.

- Passages pour piétons : un certain nombre d'entre eux sont en très mauvais état (catastrophique devant le salon de coiffure/face mairie)

Le projet est de refaire ces passages piétons et prévoir de les rendre accessibles aux PMR : des recherches d'entreprise sont en cours. Certains passages piétons ne semblent pas indispensables non plus. Jérôme Bouteloup rappelle que le coût peut monter très vite pour la réfection d'un passage. Le conseil municipal donne un avis favorable unanime pour entreprendre ces travaux.

- Route de Montsurvent

Jérôme Bouteloup rappelle l'expérimentation d'une écluse par le conseil départemental qui arrive à échéance. Proposition de maintenir ce dispositif dont l'expérimentation a été positive. Le conseil municipal y est unanimement favorable.

Une autre expérience aura lieu en entrée d'agglomération route de Montsurvent

Vitesse Petite Yberterie et collectif de riverains : le relevé de vitesse selon les références du département ne présente pas d'excès. Aucun aménagement, en dehors de la pose d'un panneau de lieudit « Petite Yberterie » ne sera donc effectué. Un article dans le bulletin municipal rappellera la conduite citoyenne et des actions par la préfecture seront mises en place sur le marché auprès des citoyens. Un rappel sera également fait aux riverains concernant leur obligation d'entretien des bordures.

- Vidéosurveillance : ce point a été évoqué lors de la visite de Madame la sous-préfète : un maillage est en cours selon les axes notamment prioritaires. Il faut rencontrer les

personnes en charge de ce sujet côté gendarmerie et différents axes stratégiques sont à travailler. La commission sécurité devra retravailler ce dossier, puisque le projet vidéo surveillance est bien dans le seul objectif de prévention et de sécurité. Monsieur le Maire précise que Madame la sous-préfète a fortement insisté sur ces dispositifs et les aides de l'Etat qui pourront les accompagner ; ces démarches s'inscrivent pleinement dans une action départementale. Madame Seillier rappelle que lors de l'avancée de ce projet, il sera important de communiquer auprès des habitants et rappeler le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) afin d'éviter certaines incompréhensions et inquiétudes quant à l'exploitation des données de vidéosurveillance.

Le conseil municipal est unanimement favorable à la poursuite de ce projet.

- La plage :

- Le chenal à bateaux est posé pour délimiter la zone de baignade au sud de la cale par rapport à la zone de mise à l'eau des bateaux. On va matérialiser le parking à tracteurs sur l'estran au nord de la cale et un panneau pourra être installé pour rappeler aux nageurs ces différentes zones selon les usages, dans l'attente de la période de surveillance de baignade. Les récentes températures estivales ont précipité les visiteurs à la plage et les conflits d'usages entre nageurs, bateaux plaisanciers etc..ont pu présenter certains dangers. Le panneau lumineux prévu à la plage va prochainement être installé. Dany Lecuir propose que ce panneau soit réservé aux informations en lien avec les us de la plage (marées, stationnements, surveillance de baignade- 4/07 au 29/08- etc...). Jérôme Bouteloup rappelle qu'il ne faut pas s'arrêter ni s'asseoir sur la cale ; il demande à tous les conseillers municipaux de bien relayer cette information. Cette cale étant l'accès pour la mise à l'eau avec une grande circulation de tracteurs. Sur la cale, le sens interdit aux véhicules est dorénavant porté par le département (continuité de la rue de la Mer, départementale). Des sanctions pourront avoir lieu
- La rue Jacques Popineau entre le Boa et le manège sera à nouveau fermée vers le 15/06 (la question pourra se poser de la fermer plus tôt l'année prochaine en consultant les conchyliculteurs
- Marylène Hacquebecq demande si on pourrait laisser le chenal à bateaux à longueur d'année. La demande pourra être faite aux services de la DDTM.
- Fabrice Bihel indique qu'une réflexion avec Monsieur le préfet est en cours pour étendre la période de surveillance de baignade l'année prochaine compte tenu de l'évolution climatique : David Laurent rappelle que la charge salariale des sauveteurs en mer assurant la surveillance de baignade est à la charge de la commune

Henri Debray demande la date de la prochaine réunion de commission sécurité ; à ce stade, cette date n'est pas prévue. Mais il est entendu de respecter un délai de 5 ou 6 jours pour la prochaine convocation.

XII – Renouvellement du bail pour mise à disposition aux services de la Poste d'un local à Boisroger

Le bail en cours entre la commune de Gouville s/mer et la Poste, concernant la mise à disposition d'un local de 15 m² au titre de salle de pause pour leurs agents arrive à échéance le 26 juin prochain. Il est proposé au conseil municipal de le renouveler dans les mêmes termes, en l'occurrence avec une participation financière mensuelle de 200 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la reconduite dudit bail.

XIII- Remplacement du dispositif de chauffage de la salle des fêtes de Montsurvent

Le chauffage de la salle des fêtes de Montsurvent est HS (chaudière à fuel qui date d'environ 60 ans) et il est nécessaire d'en assurer son remplacement. Monsieur Bourgeot, Maire délégué présente le sujet au conseil municipal.

Nous avons reçu à ce jour un seul devis et nous sommes dans l'attente d'un second.

Dans cette attente, il est décidé de reporter ce sujet à la prochaine réunion de conseil municipal. Madame Seillier encourage Monsieur Bouteloup à consulter l'entreprise CELFY à Saint-Lô.

XIV – Surveillance nocturne du camping municipal

Après avoir consulté plusieurs entreprises, nous n'avons reçu qu'un seul devis de l'entreprise SECURITE 50 pour assurer la surveillance nocturne du camping municipal pendant la période estivale. Le devis s'élève à la somme de 9 360 € HT, soit 11 232 € TTC.

Monsieur le Maire explique la prestation proposée et les avantages de ce service.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis de SECURITE 50.

XV – Restauration de vitraux

L'association Montesupreventum a sollicité Monsieur le Maire pour exposer le projet de restauration des vitraux de l'église de Montsurvent. Cette opération s'élève au montant total de 33 670 € HT, soit 40 404 € TTC.

Ce projet a pu être abordé avec Madame la sous-préfète lors de sa visite et il semblerait possible de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR. La subvention pourrait être de 30 % du montant HT des travaux. En parallèle, ces travaux pourraient également être éligibles aux aides financières du conseil départemental à hauteur de 20 % du montant HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité le conseil municipal décide d'engager ces travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer toutes demandes de subventions auquel ce projet serait éligible.

Par ailleurs, l'association de sauvegarde des églises de Linverville, Montcarville et Boisroger a très récemment sollicité Monsieur le Maire pour un programme de restauration de vitraux également. Ils vont m'adresser très prochainement leur projet et le devis. François Legras présente le devis au conseil municipal. Ces travaux pourraient là encore s'inscrire dans la même demande de subventions. Monsieur le président de l'association de sauvegarde des églises de Linverville, Montcarville et Boisroger est invité à déposer le dossier complet à Lucie Lebrun.

XVI – Attribution de ventes d’herbe

Un avis d’offres a été lancé pour les 4 lots :

- Lot 1 « le Marais »
- Lot 2 « Servigny »
- Lot 3 « Parking de l’église Linverville »
- Lot 4 « parcelle du cirque »

Nous avons reçu les offres suivantes :

- Lot 1, offre reçue de Monsieur Edouard BOURDELES pour la somme de 200 €
- Lot 2, offre de Monsieur Franck DANLOS pour la somme de 500 €
- Lot 3, offre reçue de Monsieur Charly COULON pour la somme de 136.80 €
- Lot 4, offre reçue de Monsieur Charly COULON pour la somme de 125.18 €

Le conseil municipal décide à l’unanimité d’attribuer les 4 lots selon les 4 offres reçues.

XVII – Tirage au sort des jurés d’assises pour l’année 2027

L’arrêté du 16/04/2026 fixe la répartition du nombre de jurés d’assise par communes. Afin de prévoir la liste préparatoire de la liste annuelle, il appartient au conseil municipal de procéder au tirage au sort, à partir la liste électorale afin de tirer au sort un nombre triple de celui prévu dans l’arrêté, soit pour notre commune 9 jurés.

La liste électorale compte 77 pages : de 1 à 76 avec 40 noms et la page 77 avec 16 noms.

- 1 : page 10, n°28 : CALLEJA Adrien, né le 19/03/1982 – 19 rue du Village es Long – Montsurvent – Gouville s/mer
- 2 : page 38, n°24 : LHERMITTE LEMENICIER Maryvonne, née le 10/08/1953 – 8 impasse de la Chantelourie – Gouville s/mer
- 3 : page 8, n° 12 : BOULLANGIER SIMON Monique, née le 10/10/1939 – 17 A rue de l’Observatoire – Gouville s/mer
- 4 : page 15, n°15 : COULON Denis, né le 23/04/1989 – 83 rue de Bactot – Montsurvent – Gouville s/mer
- 5 : page 1, n°3 : ADAM Désirée, né le 04/10/1945 – 17 rue du Canevas – Gouville s/mer
- 6 : page 14, n°8 : COLLETTE Louis, né le 07/10/1964 – Chemin du Mielleret – Gouville s/mer
- 7: page 73, n°17: THOMAS PAINSECQ Catherine, née le 30/05/1964 – 30 route de Montsurvent – Gouville s/mer
- 8: page 48, n°27: LEHUBY Brian, né le 31/03/1989 – 2 rue du Nord – Gouville s/mer
- 9 : page 1, n°10 : AGNES Joseph, né le 30/11/1939 – 62 rue de la Vincenterie – Gouville s/mer

XVIII – Divers

- Rénovation de 7 luminaires de Montsurvent : APS 354076 proposé par le SDEM50. Il s’agit de l’éclairage public sis village Ganne et la Vassière, travaux comprenant la dépose des luminaires existants, la reprise de l’alimentation sur le réseau existant, la pose de 7 crosses et des luminaires, la reprise des coffrets sur le poteau béton et la mise à jour de la base des données. Le coût des travaux est de 11 000 € HT et la participation

de la commune de 7 700 €, comme inscrit au budget de cette année 2026. Le conseil municipal donne son accord unanime pour ces travaux

- Eclairage nocturne : suite au transfert de compétence de l'éclairage public au SDEM50 et afin de pouvoir envisager de couper l'éclairage public tout ou partie de la nuit selon les secteurs, il est nécessaire de prendre une délibération pour adopter le principe de coupure nocturne. Il est également demandé au conseil municipal de donner délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et secteurs selon les modalités de coupure d'éclairage public (horaires) sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle. Le conseil municipal donne son plein accord pour prendre cette délibération. Il faudra ensuite revoir les horaires nocturnes selon les secteurs comme la plage par exemple ou il s'arrête à 23h alors que les commerces restent ouverts et les campings en activité. Dany Lecuir demande si on envisage de mettre en place des lampadaires à détection de présence ; le SDEM50 ne nous a pas encore proposé cette solution ni de baisse d'intensité. La demande pourra leur être transmise. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord unanime pour la mise en place de coupures nocturnes et donne pleine délégation au Maire pour la mise en place de l'arrêté concerné.
- Signalétique pour mise en valeur du patrimoine : le moulin. Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de SIGNAUX GIROD d'un montant de 1 230.07 € HT, soit 1 476.08 € TTC pour la fourniture de signalétique indiquant le moulin et selon prescriptions du conseil départemental.
- Lors du conseil communautaire du 6 mai dernier, les membres ont créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la durée du mandat et fixé la composition à un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune. Ainsi, il appartient au conseil municipal de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant pour siéger à la CLECT : sont désignés à l'unanimité, David LAURENT titulaire et Marius BURNEL suppléant
- Proposition de location d'un tracteur : Monsieur le Maire rappelle que le tracteur du jardinier n'est pas conforme aux règles de sécurité et il propose la location d'un tracteur dans l'attente d'un éventuel achat. 2 propositions : SM3 CLASS à 21.07 €/heure et LEBAUDY 16h/heure. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette démarche et retient l'offre moins disante de LEBAUDY.
- Proposition de plaque de façade « liberté-égalité-fraternité » au-dessus de la mairie de Gouville : une demande de devis est en cours et sera proposé lors d'une prochaine réunion. Les conseillers municipaux sont favorables à l'unanimité sur le principe.
- Reprise de concessions au cimetière de Boisroger : il est proposé (comme inscrit dans les prévisions budgétaires) de commander les travaux de relevé de concessions et de retenir le devis proposé par les pompes funèbres Lemoine, d'un montant de 5 524.08 € HT, soit 6 628.90 € TTC. Le conseil municipal donne son accord unanime pour commander ces travaux. Monsieur le Maire indique que la commission travaux va devoir se réunir pour avancer sur le sujet de prévoir de nouvelles cavurnes.
- Commissions communautaires : suite au mail transmis ce jour indiquant les 11 commissions de CMB ouvertes à la participation communale dans la limite d'un

conseiller municipal de chaque commune par commission, il est demandé aux conseillers si certains veulent s'inscrire à ces commissions :

- Urbanisme et habitat : Jean-Jacques ELOI
- Finances et ressources : Jacques LEROUX
- Développement économique : Laurence SEILLIER
- Scolaire et enfance jeunesse : Elodie K'DUAL
- Mobilité et transition écologique : Dany LECUIR
- Espaces publics et travaux : Marius BURNEL
- Culture et tourisme : Brigitte LEMOINE
- Cycle de l'eau et littoral : Hippolyte EUDES
- Prévention et gestion des déchets C : Christophe BOURGEOT
- Sport : Hubert BAZIN
- Santé et cohésion sociale : Henri DEBRAY

Autres :

- Simone Duboscq rappelle la cérémonie d'hommage à la résistance départementale du dimanche 7 juin à 11 heures en l'honneur de 6 vétérans américains présents sur notre territoire, sur le parking de la RD650 et la chorale « Noel ensemble », qui se produira à l'abbatiale de Lessay en l'honneur des vétérans le 7/06 à 17 h
- Travaux route de Coutances: Dany Lecuir demande si les délais seront maintenus. Jean-Jacques Eloi répond que les travaux seront terminés fin juin
- Dany Lecuir explique que des personnes âgées se sont fait importuner au super U par une bande de jeunes. Les maires et adjoints n'ont pas été mis au courant

